

Municipalité



Chute-aux-Outardes



AVIS D'ÉBULLITION

NE PAS UTILISER L'EAU DU ROBINET SANS L'AVOIR FAIT BOUILLIR PENDANT AU MOINS UNE MINUTE OU UTILISER DE L'EAU EMBOUTEILLÉE.

Suite au résultat hors norme de coliformes totaux dans le réseau de distribution d'eau potable, la municipalité de Chute-aux-Outardes informe la population qu'il est nécessaire de faire bouillir l'eau au moins 1 minute avant consommation, et ce, jusqu'à avis contraire.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

De l'eau bouillie ou embouteillée doit être utilisée pour boire, se brosser les dents, faire de la glace, laver la vaisselle ainsi que laver et préparer les aliments et ce, jusqu'à avis contraire.

Jeter les glaçons, boissons et aliments préparés après le 26 juillet 2020 avec l'eau du robinet.

Pour ce qui est de l'utilisation des bains, cela est acceptable tout en s'assurant de ne pas avaler d'eau. Pour les jeunes enfants, il est recommandé de mettre très peu d'eau dans la baignoire et de ne pas les laisser jouer dans l'eau.

Écoles, entreprises, commerces et institutions :

Aviser votre clientèle que l'eau est impropre à la consommation. Pour ce faire, affichez cette information aux endroits où l'eau est disponible. Vous devez fournir une eau potable à votre clientèle jusqu'à ce que l'eau redevienne propre à la consommation.

Nous sommes désolés des incon vénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension. Soyez assurés que nous prenons actuellement toutes les mesures possibles pour identifier et corriger le problème.

Diane Synnott
Inspectrice municipale
8 août 2020